

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 25.02.2026

Révision: 25.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: weber ip 23

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP004329

UFI: QQXN-S7GW-3101-2Q2N

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / du mélange

Sous-enduit

Enduit à base de gypse

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Saint-Gobain Weber AG

Täferstrasse 11b

CH - 5405 Baden-Dättwil

Phone: +41(0) 56 484 24 24

e-mail: sds.ch@saint-gobain.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (info@toxinfo.ch),

En cas d'urgence : tél.145 (seulement en Suisse) ou +41 44 251 51 51 (depuis l'étranger)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

chaux hydratée

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 25.02.2026

Révision: 25.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: weber ip 23

(suite de la page 1)

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description : Ready-mixed mortar with calcium dihydroxide.

Composants dangereux :

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	sable de quartz substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-75%
CAS: 7778-18-9 EINECS: 231-900-3 Reg.nr.: 01-2119444918-26-xxxx	sulfate de calcium, naturel substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-50%
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3 Reg.nr.: 01-2119475151-45-xxxx	chaux hydratée Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	≥3-<5%
CAS: 10034-76-1 Numéro CE: 600-067-1 Reg.nr.: 01-2119444918-26-xxxx	calcium sulfate hemihydrate substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-2%

SVHC néant

Indications complémentaires :

Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Apporter de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 25.02.2026

Révision: 25.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: weber ip 23

(suite de la page 2)

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever les gants, les vêtements, les chaussures, etc. contaminés. Laver soigneusement les vêtements, les chaussures, les montres, les bijoux, etc. avant de les réutiliser.

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin et lui présenter cette fiche de données.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux, les poussières du produit (sec ou humide) peuvent entraîner des irritations ou de graves blessures qui peuvent être irréversibles, ainsi que des irritations en cas de contact prolongé avec la peau humide (en raison de la sueur ou de l'humidité).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Mettre en oeuvre des mesures d'extinction de l'incendie adaptées à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Utiliser des méthodes adaptées aux conditions environnantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter la formation de poussière

Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 25.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Révision: 25.02.2026

Nom du produit: weber ip 23

(suite de la page 3)

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Stocker au frais et au sec dans des récipients hermétiquement fermés.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec des aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Classe de stockage : LGK (according to VCI concept): 13 - Non flammable solids

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL

CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium, naturel

Oral	Derived No Effect Level	1,52 mg/kgxday (consumer systemic long term value) 11,4 mg/kgxday (consumer systemic short term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	21,17 mg/m ³ (worker systemic long term value) 5.082 mg/m ³ (worker systemic short term value) 5,29 mg/m ³ (consumer systemic long term value) 3.811 mg/m ³ (consumer systemic short term value)

CAS: 1305-62-0 chaux hydratée

Inhalatoire	Derived No Effect Level	4 mg/m ³ (worker local short term value) 1 mg/m ³ (worker local long term value) 1 mg/m ³ (consumer local long term value) 4 mg/m ³ (consumer local short term value)
-------------	-------------------------	--

CAS: 10034-76-1 calcium sulfate hemihydrate

Oral	Derived No Effect Level	1,52 mg/kgxday (consumer systemic long term value) 11,4 mg/kgxday (consumer systemic short term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	21,17 mg/m ³ (worker systemic long term value) 5.082 mg/m ³ (worker systemic short term value) 5,29 mg/m ³ (consumer systemic long term value) 3.811 mg/m ³ (consumer systemic short term value)

PNEC

CAS: 1305-62-0 chaux hydratée

Predicted No-Effect Concentration	1.080 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration	0,32 mg/l (sea water rating factor)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 25.02.2026

Révision: 25.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: weber ip 23

(suite de la page 4)

	0,49 mg/l (fresh water rating factor)
No CAS Désignation de la substance % Type	
Valeur Unité	
CAS: 14808-60-7 sable de quartz	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 0,15 a mg/m ³ P C1a SSc;
CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium, naturel	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 3 a mg/m ³ SSc;
CAS: 1305-62-0 chaux hydratée	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m ³ SSc;
CAS: 10034-76-1 calcium sulfate hemihydrate	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 3 a mg/m ³ SSc;

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger ni boire

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire;

en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Filtre respiratoire court terme :

Filtre P2.

Protection des mains :

Gants de protection.

Gants de protection contre les produits chimiques (Standard EN 374-1)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants de coton imprégnés avec du nitrile (conforme à la norme EN 374-1)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est un mélange composé de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 25.02.2026

Révision: 25.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: weber ip 23

(suite de la page 5)

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique

solide

Couleur :

selon spécifications du produit

Odeur :

inodore

Seuil olfactif:

Non déterminé

Point de fusion :

Non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé

Inflammabilité

Le produit n'est pas inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure :

Non déterminé

supérieure :

Non déterminé

Point d'éclair

Non applicable

Température d'inflammation :

Non déterminé.

Température de décomposition :

Non déterminé

pH

alcalin

Dans l'eau

Viscosité :

Viscosité cinématique

Non applicable.

dynamique :

Non applicable.

Solubilité

l'eau :

miscible

Durcit en cas de contact avec de l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé

Pression de vapeur :

Non applicable.

Densité et/ou densité relative

Densité :

Non applicable.
non déterminé

Densité relative.

Non déterminé

Densité de vapeur:

Non applicable

Caractéristiques des particules

Voir rubrique 3.

9.2 Autres informations

Aucune.

Aspect:

Forme :

poudre

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 25.02.2026

Révision: 25.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: weber ip 23

(suite de la page 6)

Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

Informations concernant les classes de danger

physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux acides

10.4 Conditions à éviter

Eviter que l'eau ou l'humidité n'entre en contact avec le produit lors du stockage (le produit réagit avec l'humidité et durcit).

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 25.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Révision: 25.02.2026

Nom du produit: weber ip 23

(suite de la page 7)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium, naturel			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg	(Rat)
CAS: 1305-62-0 chaux hydratée			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg	(Rat)
Dermique	LD50	>2.500 mg/kg	(lapin)
CAS: 10034-76-1 calcium sulfate hemihydrate			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg	(Rat)

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est listé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation	
CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium, naturel	
LC50/48h	79-1.970 mg/l (aquatic invertebrates)
LC50/96h	79-2.980 mg/l (poisson)
EC50/72h	>79 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
CAS: 1305-62-0 chaux hydratée	
LC50/48h	1.830 mg/l (aquatic invertebrates)
LC50/96h	158 mg/l (aquatic invertebrates)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 25.02.2026

Révision: 25.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: weber ip 23

(suite de la page 8)

EC50/48h	50,6-457 mg/l (poisson)
EC50/48h	49,1 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	184,57 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (72h)	48 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (48h)	33,3 mg/l (aquatic invertebrates)
NOEC (14d)	32 mg/l (aquatic invertebrates)
CAS: 10034-76-1 calcium sulfate hemihydrate	
LC50/48h	>79 mg/l (Daphnia magna)
LC50/96h	>79 mg/l (poisson)
EC50/48h	>79 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	>79 mg/l (Selenastrum capricornutum (Green algae))

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Remarque :

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Le produit contient des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai	Concentration effective	Méthode	Evaluation
CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium, naturel			
EC 50 (3h)	>1.000 mg/l	(microorganisms)	
CAS: 1305-62-0 chaux hydratée			
EC 50 (3h)	300,4 mg/l	(microorganisms)	
CAS: 10034-76-1 calcium sulfate hemihydrate			
EC 50 (3h)	1.000 mg/l	(Activated sludge)	

Remarque : Le produit provoque une modification nette du pH. Neutraliser avant l'introduction.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Ne pas laisser le produit pénétrer les nappes phréatiques, les cours d'eaux ou les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 25.02.2026

Révision: 25.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: weber ip 23

(suite de la page 9)

Catalogue européen des déchets

17 08 02 matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01

Emballages non nettoyés :
Recommandation : Eliminer conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe néant

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

Dispositions nationales :

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim RS 814.81)

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. rubrique 2
Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est listé.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 25.02.2026

Révision: 25.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: weber ip 23

(suite de la page 10)

REGLEMENT (UE) 2017/852 sur le mercure (annexe I)

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est listé.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est listé.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Aucun des composants n'est listé.

Prescriptions nationales :
Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

La liste des mentions de danger ci-dessous est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les mentions indiquées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 25.02.2026

Révision: 25.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: weber ip 23

(suite de la page 11)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
--	--

Service établissant la fiche technique de sécurité: Department research & development

Contact : Isabelle Kazandjian Phone: 0041 (0)79 382 51 09

Numéro de la version précédente: 17

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL : dose dérivée sans effet (REACH)

PNEC : concentration prédite sans effet (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.